

## Compte rendu de la réunion de l'ASEVI du 10 décembre 2008

Présents : Yannick Jamain – Evelyne Gailhardis – Bernard Gougis – Annie Ferté – Claude Petit – Christian Guin – Alain Heurtel

Excusés Josiane Kelhifi – Colette Petit-Lebacle – Jean-Claude Godard

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre est adopté.

**1) Réunion des associations au Siahvy le 9/12** – délégués ASEVI C.Guin et M. Loeber  
M. Sirot, nouveau président du Siahvy présente les axes de travail du syndicat : lutte contre les inondations, avancement du projet de station d'épuration, aménagement du moulin de Saulx, ainsi que les aménagements hydrauliques de la vallée, *en fonction des financements dont le syndicat disposera* ! il assure les associations de sa volonté de les écouter et de faire avancer les problèmes vers des solutions, dans la mesure des moyens disponibles.

Mme Anne Bodin est la nouvelle vice-présidente chargée des relations avec les associations. Les associations sont invitées à se présenter (nombreuses associations représentées de Gif à Villebon).

2 problèmes majeurs soulevés : *plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et projet de station d'épuration à Villebon*. (les autres problèmes étant plus ponctuels, un compte rendu de la réunion fait par le Siahvy sera distribué dès qu'il nous sera transmis).

a) Il semble que les plans sur lesquels la DDE a travaillé pour établir les courbes d'inondation centennale figurant au Plan de Prévention des risques d'inondation ne soient ni datés ni signés et que le SIAHVY n'a plus le bordereau d'envoi de ces plans à la DDE. Les associations demandent d'avoir communication de ces documents. M. Vivien (ingénieur au Siahvy) indique que l'étude en question avait été établie dans un autre but que celui de calculer des courbes de crue (étude réalisée par la Safège pour l'implantation de travaux hydrauliques). M. Sirot promet de permettre aux associations de consulter ce document et d'en établir un double à leur demande, mais refuse de signer une lettre d'accompagnement précisant que ces plans sont conformes à ceux envoyés à la DDE.

b) L'ASEVI pose la question de *l'état d'avancement du projet de station d'épuration à Villebon*, dont elle n'a plus de nouvelle depuis la présentation de l'étude d'impact en mars 2007.

Cette étude a coûté 400 000 euros. Un dossier a été transmis à la police de l'eau. Le dossier n'étant pas complet, une étude complémentaire a été faite sur le traitement des boues. Le projet d'OIN n'a pas non plus été intégré dans cette étude alors qu'il aura inmanquablement des répercussions sur la capacité de traitement de la station (la capacité prise en compte étant déjà de 180 000 équivalent/habitant).

L'arrêté de subvention pour l'achat des terrains est passé, mais les terrains (7 ha) ne sont pas encore achetés.

Le coût de la station est estimé à 60 millions d'€ ; il semblerait que le Préfet prenne maintenant en considération l'agrandissement de Valenton (signalé dès 2005 par l'ASEVI) et que la nécessité de cette station ne soit plus aussi impérieuse.

Un rendez-vous du Siahvy avec M. le Préfet doit avoir lieu le 19 décembre ; c'est lui qui dira s'il faut continuer le projet. (Ces informations ont été confirmées à la réunion publique du 11 décembre au chalet de Villiers).

*Le STEP aurait-elle du plomb dans l'aile ?*

**2) Audit phyt'eaux cités** – dossier travaillé par E.Gailhardis et M. Loeber

L'audit a été réalisé le 16/01/08, il n'a été transmis à l'ASEVI que le 12 novembre après plusieurs demandes.

Le document fait apparaître que les produits chimiques pour le traitement des espaces verts (herbicides, fongicides, insecticides etc.) présentent des risques sérieux de cancer, de perturbations hormonales d'asthme etc. *pour les travailleurs qui sont exposés à ces produits et pour la population lors de leurs pulvérisations* (certaines de ces substances doivent d'ailleurs être interdites par le Parlement Européen). De plus elles entraînent une pollution de l'eau de la rivière et des nappes phréatiques, contre laquelle les compagnies de traitement des eaux ont du mal à lutter ; elles sont aussi un danger pour les organismes aquatiques.

*Etat des lieux/ chiffres concernant la commune* : sur une superficie totale entretenue de 62,46 ha (dont 6,5ha de voiries), 43 ha sont externalisés.

Les entreprises auxquels sont confiés les marchés d'entretien répondent à un cahier des charges avec pour objectif la diminution des quantités de produits utilisés et des superficies entretenues chimiquement

*Question de l'ASEVI : Qui et comment s'effectue le contrôle du suivi de ces objectifs auprès de ces entreprises ?*

Pour ce qui concerne la commune, les préconisations fixées ont en fait trait à l'acquisition d'une culture du risque dans le maniement de ces produits : plus de rigueur dans la gestion des stocks, dans la gestion des équipements de protection et l'entretien du matériel de pulvérisation. Elle doit par ailleurs préférer l'utilisation de produits dont l'écotoxicité est moins grande, en remplacer certains par la mise en place de techniques mécaniques, diminuer la quantité de produits appliqués (notamment les fongicides et les produits qui attaquent les racines) ; il faut aussi respecter la réglementation concernant la mise aux normes du local, et des équipements, *informer la population avant un traitement et assurer la sécurité après une application de produit.*

*Un plan de gestion permettra de mieux connaître les caractéristiques et le fonctionnement de l'entretien des espaces verts et de la voirie.* Nous espérons pouvoir en prendre connaissance prochainement. Michèle contacte David Hamelet en ce sens.

L'ASEVI a été la première dans la commune à émettre de sérieuses réserves quant à l'emploi de pesticides pour l'entretien des espaces verts, elle soutient cette démarche et souhaite que de nombreux jardiniers amateurs aient également recours à des pratiques alternatives de jardinage.

### **3) L'Opération d'Intérêt National (OIN)**

Plusieurs d'entre nous ont assisté à la réunion publique organisée par le COLOS (Collectif OIN des associations d'environnement du plateau de Saclay) le 15 novembre à la fac d'Orsay.

Après le plan campus rendu public en juin, le projet « cluster » de Christian Blanc publié le 6 novembre marque une nouvelle étape.

Sans concertation, ni même sans tenir compte du SDRIF qui est pourtant le document d'aménagement de l'Île de France, adopté par le conseil régional et les conseils généraux des départements après une vaste concertation, M. Blanc décide :

- seulement *1800 ha d'espaces verts* seront sauvegardés (actuellement le plateau de Saclay compte 2 620 ha de terres agricoles ; le SDRIF en garantissait 2 300 – sans compter les espaces verts
- d'ici 2020 *13 000 étudiants et une ville nouvelle de 35 000 habitants* seront installés sur le plateau (Les maires des 49 communes concernées – dont Villebon – ne seront plus libres de refuser une stratégie de densification des tissus urbains existant)
- qu'en ce qui concerne les transports en commun, outre la requalification de l'existant, de nouvelles lignes de transport en commun (métro de Massy à Versailles d'ici 20 à 30

ans, transformation de Toussus en aéroport d'affaires, ligne de transport en commun en site propre Massy/St Quentin etc, seront créées (se reporter au site du COLOS pour plus de détails :www.colos.info)

Le but de ces projets est de faire du territoire de l'OIN une Silicon Valley à la française, de mettre en synergie l'Université, les grandes Ecoles d'ingénieurs et les centres de recherche industrielle en vue de susciter un développement économique autour des nouvelles technologies et de faire en sorte que ce territoire exprime « toutes ses potentialités ».

Si nous comprenons le but de la démarche nous ne pouvons accepter la manière dont la réalisation est imposée, c'est pourquoi nous soutenons les propositions des associations regroupées au sein du COLOS :

- exiger un minimum de 2300 ha de surface agricole.
- Utiliser et améliorer l'existant dans une démarche de développement durable ; mettre en place des structures de connaissance réciproque et de collaboration entre enseignement/recherche/nouvelles technologies, pour faire sauter les cloisonnements et arriver à une synergie de fait, avant de réaliser des opérations lourdes et irréversibles de déménagement (alors que les financements ne sont pas évoqués)-
- Bâtir un projet en concertation avec les élus, les habitants et les usagers, seul projet qui pourra être durable !

Le gigantisme de ce projet choque, parce qu'il fait rêver sans pourvoir aux billes pour arriver à terme ; ce projet choque aussi par la façon anti-démocratique dont il est imposé alors qu'il va influencer sur la vie de la population de plusieurs centaines de millions d'habitants, y compris de nous, villebonnais !

Nous vous engageons à vous informer et à signer la pétition des associations d'environnement pour demander une concertation institutionnelle avant de légiférer.

**4) Déboisement d'une partie du Bois des Gelles** en vue de la construction du Centre de Loisirs

Le traitement de cette question par M. Sirot lors de l'entrevue du 6 novembre dernier ne nous satisfaisant pas, Alain a proposé de faire un courrier à Mme la Secrétaire d'Etat. Ce courrier est parti le 25 novembre, adressé également à M. le Député. Nous demandons la réhabilitation du site, la plantation d'arbres de façon à étendre le massif forestier du bois des Gelles, le classement en ENS du bois de la Fontaine d'Yvette.

A ce jour nous avons eu une réponse d'attente de M. Malherbe.

5) Les autres questions à l'ordre du jour : prochain bulletin, cas de pollution industrielle n'ont pas pu être traités faute de temps. Ces questions sont reportées à la prochaine réunion.

*Prochain CA élargi le 14 janvier 2009 Vous êtes tous invités à la MJC ; nous tirerons la galette !*

Bonne Année 2009 à tous et à chacun en particulier pour un meilleur Environnement à Villebon